



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 8 OCTOBRE 2016 À 10H09 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).



VILLE DE / TOWN OF
BARKMERE

Étaient présents :	Le Maire	Luc Trépanier
	Les conseillers	Jake Chadwick Chantal Raymond Bruce MacNab Stephen Lloyd
	Directeur général et secrétaire-trésorier	Steve Deschenes
Absence :	Les conseillers	Marc Fredette Tim Kalil

1. Résolution 2016-094 – Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par la conseillère Chantal Raymond et résolu à l'unanimité par les membres présents :

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 10 septembre 2016

3. Affaires courantes

3.1 Annonces

3.2 Correspondances

3.3 APLÉ

3.4 Suivi de la dernière séance

3.5 Période de questions (30 minutes)

4. Finances et Administration

4.1 Rapport de la direction générale

4.2 Résolution – Quatrième paiement au Groupe Laverdure pour la construction de l'Hôtel de Ville et du Centre communautaire

4.3 Comptes à payer

4.4 Résolution – Nomination d'un Maire suppléant

5. Infrastructures

5.1 Suivi sur la construction de l'Hôtel de Ville et du Centre communautaire

5.2 Résolution – Octroi d'un contrat pour le câblage réseautique de l'Hôtel de Ville et du centre communautaire

5.3 Résolution – Octroi d'un contrat pour la construction d'une rampe de décontamination

5.4 Résolution – Octroi d'un contrat pour des travaux d'amélioration et de protection de la route au débarcadère

5.5 Résolution – Octroi d'un contrat pour des travaux d'amélioration à la descente des quais de location sur le chemin des jésuites.

5.6 Résolution – Octroi d'un contrat pour l'installation d'une porte de garage à l'ancien centre communautaire

5.7 Résolution – Octroi d'un contrat pour des travaux électriques à l'ancien centre communautaire

5.8 Résolution – Octroi d'un contrat pour la démolition de l'ancienne Hôtel de Ville

5.9 Résolution – Octroi d'un contrat de désamiantage de l'ancienne Hôtel de Ville

5.10 Résolution – Affectation d'une partie du Fonds des parcs et terrains de jeux pour l'installation de jeux d'hébertisme

5.11 Résolution – Octroi d'un contrat pour la réalisation d'une étude sur la stabilité des digues au barrage du Lac des Écorces



6. Urbanisme

6.1 Résolution – Approbation PIIA, lot 1-5 du rang 6, Chemin des Jésuites

6.2 Avis de motion

7. M.R.C. et affaires gouvernementales

7.1 Rapport du maire

8. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Résolution 2016-095 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2016

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c C-19,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, secondé par le conseiller Stephen Lloyd et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 septembre 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Affaires courantes

3.1 Annonces

Le nouvel édifice municipal est presque complété. Nous respectons parfaitement le budget planifié, aucun coût additionnel n'est prévu. Nous accusons un léger retard dans la complétion du nouvel Édifice municipal. Trois raisons principales : il y a eu des modifications apportées à l'escalier extérieur; la couleur de l'arborite pour les comptoirs était discontinuée ce qui a retardé leur construction et par conséquent la plomberie. Également, le bois pour le plafond de la salle communautaire est arrivé en retard. Toutefois, nous espérons pouvoir tenir le prochain conseil municipal dans l'édifice.

3.2 Correspondances

Nous avons reçu deux correspondances, l'une nous confirmant la subvention de 30 000\$ du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et l'autre du ministère des affaires municipales et de l'Occupation du territoire confirmant la publication de l'entrée en vigueur du règlement modifiant le règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

3.3 APLÉ

Aucun représentant n'était présent.

3.4 Suivis de la dernière séance

Pour faire suite à la question de Mme Suzanne Sylvestre sur les contenants à déchets qui peuvent être verrouillés, le maire a soulevé la question avec la personne responsable de la gestion des matières résiduelles à la MRC. Elle nous a mentionné qu'il était possible de faire un appel d'offre en ce sens, s'il y avait un volume suffisant de demandes pour que ça en vaille la peine. Par contre, ces contenants ne sont pas prisés des firmes qui font la cueillette, car souvent les gens oublient de les déverrouiller avant le passage du camion.



3.5 Période de questions

Début de la période de questions : 10h15

Madame Susan de Schulthess : qu'arrive t-il avec Filau ?

En juin dernier les serveurs de Filau furent infestés par un virus informatique. Le conseil d'administration a engagé un sous-traitant pour gérer la gestion technique. Au constat, Filau a été mal géré. Le projet d'installer des antennes à Barkmere est remis à 2017.

Madame Susan de Schulthess : pancarte de rue.

Elles seront installées incessamment.

Monsieur Gilles Gareau : qu'arrive t-il avec mon permis de construction.

Un point traitant de ce sujet figure à l'ordre du jour.

Fin de la période de questions: 10h20

4. Finances et Administration

4.1 Rapport du directeur général

Nous avons émis 5 permis de construction, 3 certificats d'autorisation et aucune de PIIA et aucune demande de lotissement. Nous avons reçu 6 confirmations de pompage septique. Concernant les mutations, nous n'avons rien reçu de la MRC des Laurentides.

4.2 Résolution 2016-096 – Quatrième paiement au Groupe Laverdure pour la construction de l'Hôtel de Ville et du Centre communautaire

CONSIDÉRANT la résolution 2016-054 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu de la firme Parent – Labelle Architectes le certificat de paiement #4;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu la facture du Groupe Laverdure Construction Inc. associée au certificat de paiement #4;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE la Ville de Barkmere, suivant la recommandation de la firme Parent-Labelle Architectes, procède au quatrième paiement de 145 400.46\$, taxes incluses, pour la construction de l'Hôtel de Ville et du Centre communautaire à Groupe Laverdure Construction Inc.

ADOPTÉE

4.3 RÉSOLUTION 2016-097 – Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, secondé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :



Ville de Barkmere					
Registre des chèques pour 15411111 Banque Nationale - Mont-Tremblant					
Town of Barkmere					
Cheque Log for 15411111 National Bank - Mont-Tremblant					
No.	Bénéficiaire	Montant	Date	Explication	
No.	Payee	Amount	Date		Explanation
EFP-543	Bell	\$157,78	2016-09-20	Ligne téléphonique Hôtel de ville	Phone lines Town Hall
EFP-544		\$666,44	2016-09-21	paie période 18 sept 2016	pay period ending sept 18, 2016
EFP-545		\$1 846,27	2016-09-21	paie période 18 sept 2016	pay period ending sept 18, 2016
EFP-546		\$1 403,94	2016-09-21	paie période 18 sept 2016	pay period ending sept 18, 2016
EFP-547		\$1 881,47	2016-10-05	paie période 2 oct 2016	pay period ending oct 2, 2016
EFP-548		\$1403,94	2016-10-05	paie période 2 oct 2016	pay period ending oct 2, 2016
EFP-549		\$539,05	2016-10-05	paie période 2 oct 2016	pay period ending oct 2, 2016
EFP-550		\$101,56	2016-10-06	paie période 2 oct 2016	pay period ending oct 2, 2016
EFP-551	Bell	\$157,78	2016-10-11	Ligne téléphonique Hôtel de ville	Phone lines Town Hall
EFP-552	MasterCard	\$146,54	2016-10-11	dépenses diverses	miscellaneous expenses
		TOTAL :	\$6 900,83	Total - Règlement 213	Total - Bylaw 213
4133	Manon Tassé	\$800,00	2016-10-08	Tenue de livre	Accounting
4134	LRM industries Inc.	\$328,75	2016-10-08	Lumière lac	Light on lake
4135	Ministre des Finances (SQ)	\$33 425,00	2016-10-08	Service Sureté du Québec	Services from Sureté du Québec
4136	Steve Deschenes	\$275,76	2016-10-08	Compte de dépenses	Expenses account
4137	Dave Williams Roy	\$247,80	2016-10-08	Compte de dépenses	Expenses account
4138	Gilbert Miller & Fils Ltée	\$229,95	2016-10-08	Pépine débarcadère	Loader landing
4139	Ministre des Finances (CEH)	\$246,63	2016-10-08	Analyse biologique	biologic test
4140	Matériaux R. McLaughlin Inc.	\$314,43	2016-10-08	Matériaux divers	Various
4141	Municipalité du Canton d'Arundel	\$1 410,75	2016-10-08	Entente incendie	Fire protection agreement
4142	Médias Transcontinental S.E.N.C	\$250,64	2016-10-08	Annonce journal local	local journal publication
4143	Biofilia	\$6 202,98	2016-10-08	Conseil Myriophylle à épis	Milfoil advice
4144	DWB Consultants	\$718,59	2016-10-08	Projet Hôtel de Ville	Town Hall project
4145	Entreprise Patrick Labrosse	\$801,94	2016-10-08	Entretien coupe de gazon été 2016	landscaping contract summer 2016
4146	Équipe Laurence	\$3 909,15	2016-10-08	Étude hydraulique	hydraulic study
4147	Pompage sanitaire 2000	\$155,22	2016-10-08	Location toilette chimique	Toilet rental
4148	Tremblay Savoie Lapierre T.S.L	\$2 668,28	2016-10-08	Consultation légale	Legal consulting
4149	Groupe Laverdure construction Inc.	\$145 400,46	2016-10-08	Projet Hôtel de Ville	Town Hall project
4150	Ferme Gaetan Casavant	\$977,28	2016-10-08	Bois commandé	Ordered wood
	TOTAL	\$198 363,61		GTOTAL :	205 264,44 \$

ADOPTÉE

4.4 Résolution 2016-098 – Nomination d'un Maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Barkmere doit assurer son fonctionnement et sa représentation en cas d'absence de son maire ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c.C-19) permet au Conseil municipal de nommer un conseiller pour agir à titre de maire suppléant pour une période déterminée ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du conseiller Marc Fredette à titre de maire suppléant de la Ville de Barkmere se termine le 8 octobre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, appuyé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseiller Tim Kalil soit nommé maire suppléant de la Ville de Barkmere pour la période du 9 octobre 2016 au 14 janvier 2017 inclusivement.

ADOPTÉE

5. Infrastructures

5.1 Suivi pour la construction de l'Hôtel de Ville et du Centre communautaire

5.2 RÉSOLUTION 2016-099 – Octroi d'un contrat pour le câblage réseautique de l'Hôtel de Ville et du centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2016-054;

CONSIDÉRANT QUE la ville doit procéder à l'installation du câblage réseautique dans son nouvel édifice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents;



D'ACCEPTER la soumission reçue de l'entreprise Laurentides Télécommunication au cout total de 1254,67 \$ plus les taxes applicables pour l'installation des câbles réseaux dans la nouvelle Hôtel de Ville et centre communautaire de la Ville de Barkmere.

ET

QUE cette somme soit payée à même le surplus affecté au projet d'édifice municipal.

ADOPTÉE

5.3 RÉSOLUTION 2016-100 – Octroi d'un contrat pour la construction d'une rampe de décontamination

CONSIDÉRANT la présence de myriophylle à épi dans le lac des Écorces;

CONSIDÉRANT QUE la Ville procède à la décontamination des embarcations accédant au Lac des Écorces sans installations permettant d'assurer un lavage adéquat;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit s'assurer que la décontamination des embarcations soit exécutée de manière à réduire à zéro les risques d'infestation d'espèces indigènes par les embarcations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

D'ACCEPTER la soumission de Gilbert P. Miller & Fils Ltée et de procéder aux travaux, pour un maximum de 6 550,00 \$ plus les taxes applicables afin de construire une rampe de décontamination adjacent au garage municipal.

ET

QUE les sommes soient prises dans le surplus non-affecté de la Ville.

ADOPTÉE

5.4 RÉSOLUTION 2016-101 – Octroi d'un contrat pour des travaux d'amélioration et de protection de la route au débarcadère

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu une subvention de 30 000\$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une soumission par Guilbert P. Miller & Fils Ltée le 5 septembre 2016 pour exécuter les travaux d'amélioration et de protection de la route du débarcadère ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

D'ACCEPTER la soumission de Gilbert P. Miller & Fils Ltée et de procéder aux travaux, pour un maximum de 17 995,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

5.5 RÉSOLUTION 2016-102 – Octroi d'un contrat pour des travaux d'amélioration à la descente des quais de location

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu une subvention de 30 000\$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;



CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une soumission par Gilbert P. Miller & Fils Ltée le 5 septembre 2016 pour exécuter les travaux d'amélioration à la descente des quais de location ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd , appuyé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

D'ACCEPTER la soumission de Gilbert P. Miller & Fils Ltée et de procéder aux travaux, pour un maximum de 3 850,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

5.6 RÉSOLUTION 2016-103 – Octroi d'un contrat pour l'installation d'une porte de garage à l'ancien centre communautaire

CONSIDÉRANT la résolution 2016-054;

CONSIDÉRANT QUE la ville n'utilisera plus l'édifice qui abritait le centre communautaire à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire transformer ce bâtiment en garage municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

D'ACCEPTER la soumission reçue de l'entreprise Portes de garages des Laurentides au coût total de 1 893,16 \$ plus les taxes applicables pour l'installation d'une porte de garage.

ET

QUE les sommes soient prises dans le surplus non-affecté de la Ville

ADOPTÉE

5.7 RÉSOLUTION 2016-104– Octroi d'un contrat pour des travaux électriques à l'ancien centre communautaire

CONSIDÉRANT la résolution 2016-054;

CONSIDÉRANT QUE la ville n'utilisera plus l'édifice qui abritait le centre communautaire à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire transformer ce bâtiment en garage municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

D'ACCEPTER la soumission reçue de l'entreprise Les Entreprises d'Électricité Lumitech au cout total de 4 768.00 \$ plus les taxes applicables pour l'exécution des différents travaux électriques requis pour le nouveau garage municipal.

ET

QUE les sommes soient prises dans le surplus non-affecté de la Ville.

ADOPTÉE



5.8 RÉSOLUTION 2016-105 – Octroi d’un contrat pour la démolition de l’ancien Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT la résolution 2016-054;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n’utilisera plus le vieil Hôtel de Ville pour son administration;

CONSIDÉRANT QUE le vieil Hôtel de Ville a été jugé irrécupérable et a été condamné dû à la présence d’amiante dans l’isolation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l’unanimité par les membres présents :

D’ACCEPTER la soumission de Gilbert P. Miller & Fils Ltée et de procéder aux travaux, de démolition pour un maximum de 3 300,00 \$ plus les taxes applicables.

ET

QUE les sommes soient prises dans le surplus non-affecté de la Ville

ADOPTÉE

5.9 RÉSOLUTION 2016-106– Octroi d’un contrat de désamiantage de l’ancien Hôtel de Ville Ville

CONSIDÉRANT la résolution 2016-054;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n’utilisera plus le vieil Hôtel de Ville pour son administration;

CONSIDÉRANT QUE le vieil Hôtel de Ville a été jugé irrécupérable et a été condamné dû à la présence d’amiante dans l’isolation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l’unanimité par les membres présents :

D’ACCEPTER la soumission de ServiceMaster Laurentides et de procéder aux travaux de désamiantage avant la démolition pour un maximum de 4 325,00 \$ plus les taxes applicables.

ET

QUE les sommes soient prises dans le surplus non-affecté de la Ville.

ADOPTÉE

5.10 RÉSOLUTION 2016-107 – Affectation d’une partie du Fonds des parcs et terrains de jeux pour l’installation de jeux d’hébertisme

CONSIDÉRANT QUE l’Île Goulden a été léguée à la Ville de Barkmere par le testament de feu Christopher Healy Goulden et l’acte de transfert de sa veuve Adelaide Mae Mackenzie et de sa fille Edith M. Goulden, à la condition qu’elle soit utilisée à titre de parc ou terrain de récréation pour tous les citoyens et résidents de Barkmere;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire procéder à l’installation de jeux d’hébertisme sur l’Île Goulden ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Bruce MacNab, et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE la Ville de Barkmere affecte une somme maximale de 8 000\$ du Fonds des parcs et terrains de jeux pour la construction de jeux d’hébertisme sur l’Île Goulden.

ADOPTÉE



5.11 RÉSOLUTION 2016-108– Octroi d'un contrat pour la réalisation d'une étude sur la stabilité des digues au barrage du Lac des Écorces

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Barkmere est propriétaire du barrage du Lac des Écorces et qu'en conséquence, elle doit entretenir et assurer la pérennité du barrage en conformité de la Loi sur la sécurité des barrages (R.L.R.Q. c. S-3.1.01) et la Loi sur le régime des eaux (R.L.R.Q. c. R-13);

CONSIDÉRANT QUE le barrage fut réparé et consolidé en urgence en novembre 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE la dernière étape nécessaire avant de pouvoir obtenir la reclassification du barrage est de procéder avec une étude sur la stabilité des digues ;

CONSIDÉRANT les articles 573.1 et 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. c. C-19) et le Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE la firme Donovan Experts Conseil soit mandatée pour évaluer la stabilité des digues tel que décrit dans l'offre de services S-GEO-16 740 ;

QUE le montant du contrat soit d'un maximum de 3 900,00 \$ plus les taxes applicables ;

QUE les sommes soient prises dans le surplus affecté de la Ville pour la réfection du barrage.

ADOPTÉE

6. Urbanisme

6.1 RÉSOLUTION 2016-109– Approbation des plans, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un bâtiment résidentiel de 2 étages situé au lot vacant (propriété Gareau) étant lot 1-5 du rang 6, situé au Pointe des Jésuites est soumise au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206.

CONSIDÉRANT QUE le projet a été étudié par le CCU lors sa réunion du 27 août 2016 en regard aux critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206 ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU est favorable à l'unanimité au projet tout en proposant certaines suggestions additionnelles;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Ville de Barkmere a révisé les suggestions additionnelles du CCU ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stephen Lloyd, secondé par Chantal Raymond, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Ville de Barkmere autorise les plans et documents soumis au soutien de la demande en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206 pour la construction proposée au lot vacant (propriété Gareau) étant lot 1-5 du rang 6, situé au Pointe des Jésuites;

QUE l'inspecteur en bâtiment émette le permis relié à la révision du projet en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206, tout en tenant compte des suggestions additionnelles suivantes :



- i. s'assurer d'un contrôle rigoureux : a) de l'érosion lors des travaux, notamment par moyen d'une membrane de géotextile; et b) d'une interdiction de couper d'arbres dans la zone entre le bâtiment et le Lac; et
- ii. s'assurer que l'éclairage extérieur associé avec le bâtiment soit strictement en conformité avec le Règlement de zonage numéro 201.

QUE l'émission de tout permis subséquent relativement à un garage ou une allée véhiculaire pour le projet soit sujette à la condition que « l'accès véhiculaire fonctionnel » qui relie le projet au chemin des Jésuites soit régularisé afin de devenir conforme avec les règlements d'urbanisme applicables de la Ville de Barkmere.

ADOPTÉE

6.2 AVIS DE MOTION – Modification au règlement 201

Un avis de motion est donné par le conseiller Stephen Lloyd, pour la présentation à une prochaine séance du Conseil municipal, d'un règlement pour amender le règlement de zonage 201 afin de réviser les règles relativement aux droits acquis applicables aux constructions routières non-conformes, afin de s'assurer de la sécurité des citoyens et de la protection de l'environnement.

ADOPTÉE

7. M.R.C et affaires gouvernementales

7.1 Rapport du Maire

En préséance du dernier Conseil des Maires, Hydro-Québec est venue faire une présentation sur l'électrification des transports et le Circuit Électrique. Il existe 3 types de bornes, une à recharge rapide, qui sert à « faire le plein » mais qui est très dispendieuse, une à recharge lente, moins dispendieuse, mais qui ne sert qu'à recharger légèrement. Il existe également des bornes à usage interne seulement, comme pour les véhicules municipaux uniquement. L'ennui d'une borne publique, c'est qu'elle est publicisée, et que nous aurions des visiteurs... Une chose est certaine : l'électrification des automobiles va se produire, reste à savoir si nous voulons une borne de recharge à Barkmere.

Sur un autre sujet, le Conseil des Maires a accepté que Barkmere finance le déménagement de la fibre optique avec le Pacte Rural, au lieu du nouveau centre communautaire.

8. Levée de l'assemblée

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 12 novembre 2016, à 10h00, au Centre Communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

8.1 Résolution 2016-110 – Levée de la séance

Il est 11h10.

Il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Bruce MacNab et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance du Conseil soit levée.

ADOPTÉE



Approuvé par :

Certifié par :

Luc Trépanier, Maire

Steve Deschenes, Directeur général
et secrétaire-trésorier.

Permis et Certificats d'Autorisation pour septembre 2016 - Ville de Barkmere

PERMIS DE CONSTRUCTION

Date	Permis			Type <small>Construction, réno, reconstruction, agrandissement</small>	LDE	Description
	Year	Category	Number			
06-sept-16	2016	C	16	Construction	6425	Construction d'un patio ainsi que d'une escalier d'accès traversant la bande riveraine jusqu'au quai
07-sept-16	2016	C	19	Rénovation	0139	Renforcement de la structure du plancher du R-D-C, mise à niveau de l'électricité, mise à niveau de l'isolation, nouveau revêtement de sol intérieur
13-sept-16	2016	C	20	Rénovation	4360	Réfection de la toiture en bardeau d'asphalte du bâtiment principal
19-sept-16	2016	C	22	Rénovation	2826	Réfection de la toiture existante avec un nouveau bardeau d'asphalte de la même couleur
23-sept-16	2016	C	23	Rénovation	0107	Réfection de la toiture existante avec un nouveau bardeau d'asphalte de la même couleur

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Date	Permis			Type <small>Construction, réno, reconstruction, agrandissement, ouvrage</small>	LDE	Description
	Year	Category	Number			
13-sept-16	2016	CA	28	Ouvrage rive / littoral	4360	Réfection de la toiture en bardeau d'asphalte de l'abri à bateau
30-sept-16	2016	CA	29	Abattage d'arbres	6892	Abattage d'un (1) arbre mort et d'un arbre situé trop près et dangereux pour le bâtiment principal
30-sept-16	2016	CA	30	Abattage d'arbres	7729	Abattage d'un (1) arbre mort

VIDANGES SEPTIQUE - SEPTEMBRE 2016

Receiving date	LDE	Pumped date	Pumped by
09-sept-16	0166	2016-08-01	Pompage sanitaire Mont-Tremblant
09-sept-16	1061 2 ch. Rosie	2016-08-26	Pompage sanitaire Mont-Tremblant
09-sept-16	1061 4 ch. Rosie	2016-08-26	Pompage sanitaire Mont-Tremblant
09-sept-16	1061 6 ch. Rosie	2016-08-26	Pompage sanitaire Mont-Tremblant
09-sept-16	6486	2016-08-02	Pompage sanitaire Mont-Tremblant
29-sept-16	3549	2016-09-12	Pompage sanitaire Mont-Tremblant